

2022-2023

# Projet Pédagogique

IFAC Vaucresson

# Table des matières

- I. L'ORGANISATEUR
- II. IMPLANTATION
- III. PROJET PEDAGOGIQUE

1.	Présentation de l'accueil de loisirs .....	4
a.	Public : .....	4
b.	Période : .....	4
c.	Horaires : .....	4
2.	Les objectifs pédagogiques.....	5
a.	Les Objectifs et l'approche pédagogique pour les accueils de loisirs .....	5
b.	Quelques repères sur les temps spécifiques en accueil de loisirs.....	8
c.	La plus-value de l'Ifac dans l'organisation pédagogique .....	10
d.	Journée type de l'accueil de loisirs (mercredi et vacances) : .....	11

## IV. ORGANISATION DE L'ESPACE

1.	La structure.....	13
----	-------------------	----

## V. HYGIENE ET SECURITE

## VI. FONCTION, ROLE & ORGANISATION DU TRAVAIL

1.	Le directeur de l'accueil de loisirs .....	16
2.	Les Directeurs-adjoints d'accueil de Loisirs et du périscolaire.....	17
3.	Les animateurs.....	17
a.	Les missions de l'animateur .....	18
b.	Attitudes et compétences attendues .....	18
4.	Composition de l'équipe.....	20
5.	Taux d'encadrement.....	21
6.	Réunions pédagogiques.....	21

## VII. ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET DE TROUBLES DE LA SANTE.

1.	L'accueil.....	22
2.	Sensibilisation de l'équipe.....	23
3.	Les informations médicales.....	23
4.	Les conditions d'accueil .....	24
a.	Les objectifs.....	24
b.	Les moyens.....	24
c.	Organisation.....	24

## VIII. RELATIONS AVEC LES FAMILLES

## IX. BILAN ET EVALUATION

1.	Avec les familles .....	29
2.	Avec l'équipe .....	29
3.	Que va-t-on évaluer ? .....	29
4.	Les outils d'évaluation.....	30

# I. L'organisateur

---

La ville de Vaucresson a confié l'organisation et l'animation des accueils de loisirs et des activités périscolaires à l'association Ifac, dans le cadre d'un marché de prestation de service. L'Ifac développe ses actions dans le cadre de valeurs républicaines et démocratiques, dans le respect des droits de l'enfant et de l'homme.

Ces actions réunissent les conditions nécessaires au développement de l'enfant dans le cadre éducatif, en complémentarité et partenariat de la famille, de l'école et du champ institutionnel et éducatif local.

## II. Implantation

---

### Adresse du siège de l'établissement

Ifac – L'Haÿ-les-Roses  
19 rue Dispan  
94140 L'Haÿ-les-Roses

L'association Ifac gère l'ensemble des sites du territoire sous le n° organisateur : 092ORG0074

N° déclaration	Nom du centre	Adresse	Secteur
0920074AP00042 2-E01	Les P'tits Gibus	9 allée du collège 92420 Vaucresson	Ile-de-France

### Carte d'identité du centre de loisirs

<b>Nom du centre :</b> Les P'tits Gibus	
<b>Adresse :</b> 9 Allée du collège 92420 Vaucresson	
<b>Tél :</b> 01 47 01 72 26	<b>Mail :</b> vaucresson.animation@dso.ifac.asso.fr
<b>Nom du Directeur :</b> DEPIS Damien	<b>Directrice adjointe :</b> MARIE Candice <b>Directeur adjoint :</b> PLANCHAIS Pierre
<b>Sites périscolaires rattachés</b>	
<b>Ecole des Peupliers</b>	<b>Adresse :</b> 1 rue de l'église 92420 Vaucresson
<b>Ecole du Coteau</b>	<b>Adresse :</b> 1 rue Louis Barthou 92420 Vaucresson

# III. Projet pédagogique

---

## Préambule

Les temps d'accueil gérés par l'Ifac –Vaucresson animation accueillent les enfants de 6 à 11 ans, et respectent leur spécificité, leur rythme de vie et leur maturité.

Chaque temps d'accueil est présidé par une démarche pédagogique. L'Ifac considère que chaque enfant selon ses spécificités doit devenir citoyen à part entière, engagé et critique en tant qu'acteur de son développement et de celui dans lequel il évolue. Elle participe à son cheminement d'enfant à adulte.

Notre organisation et nos actions devront favoriser :

- L'apprentissage de la citoyenneté et de la laïcité
- La sociabilisation : le goût de la vie en collectivité et l'esprit de camaraderie
- Le développement personnel (physique et intellectuel) par la responsabilisation et la débrouillardise
- L'esprit d'initiative, d'engagement pour des projets communs, le sens critique et le libre arbitre.
- La connaissance de l'environnement, de la nature et la sensibilisation à l'éco-citoyenneté.

Le temps libre est souvent présenté comme une rupture, une parenthèse dans la vie scolaire, familiale et sociale. Or, les temps de vie et les problématiques des enfants et des jeunes ne se morcellent pas et il faut tenir compte des phénomènes qui caractérisent chaque génération.

Le temps des vacances et des loisirs est un moment privilégié d'enrichissement, d'écoute, d'échanges, d'apprentissage de la vie collective, d'épanouissement, de responsabilisation où la prise en compte des besoins des bénéficiaires déclenchera les motivations qui guideront les objectifs. C'est rendre l'enfant ou le jeune, acteur de son développement et de son évolution. Il faut stimuler la curiosité en initiant à la découverte de l'environnement naturel, culturel et sportif, susciter les vocations, développer l'esprit de citoyen actif et participatif, afin de faire naître une identité, une démarche éducative, la liberté d'expression, le goût de l'effort, la joie de partager, et de pouvoir choisir.

Le rôle de l'adulte est fondamental dans cette mission de co-construction de l'individu dans son cheminement social. Nos équipes d'animation ou de formation devront développer des capacités de création, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute, d'adaptation de compréhension, de disponibilité pour satisfaire à cette exigence éducative.

Elles devront aussi être en recherche permanente d'une cohérence et d'une complémentarité éducatives avec les acteurs qui entourent chaque individu (famille, environnement proche, école, acteurs associatifs locaux, institutions...).

Toutes les activités proposées, dans le cadre de l'accueil de loisirs, doivent s'inscrire dans ce projet collectif qui s'appuiera sur le projet éducatif de l'Ifac et sur le PEDT de la commune.

Le projet répondra aux spécificités de la structure, et s'axera sur :

- ➔ L'apprentissage à l'autonomie, à la responsabilisation, à la socialisation,
- ➔ Le développement de la créativité et de l'imaginaire,
- ➔ L'approche du milieu sportif et culturel,
- ➔ L'accompagnement dans la structuration personnelle, en tenant compte des besoins particuliers par âge (physique, affectif et relationnel),
- ➔ La mixité sociale,
- ➔ Une meilleure appréhension de la commune et de son environnement.

Les capacités de création, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute, d'adaptation de compréhension, de disponibilité, seront les qualités primordiales de nos équipes d'animation.

## **1. Présentation de l'accueil de loisirs**

### **a. Public :**

Nous accueillons les enfants âgés de 6 à 11 ans scolarisés à :

- Ecole des Peupliers
- Ecole du Coteau

Nous accueillons également les enfants de la commune non scolarisés à Vaucresson ainsi que les enfants de la commune de Marne-la-coquette.

### **b. Période :**

Nous accueillons les enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires.

### **c. Horaires :**

- L'accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires)
  - 8h/9h30 : Accueil des familles, arrivées matin
  - 11h30 : Départs/arrivées des demi-journées
  - 13h30/14h : Départs/arrivées des demi-journées
  - 16h45/18h30 : Accueil des familles, départs soir

## 2. Les objectifs pédagogiques

Le projet répondra aux spécificités des structures, et s'axera sur :

- L'apprentissage à l'autonomie, à la responsabilisation, à la socialisation,
- L'apprentissage et l'éveil à la citoyenneté
- Le développement de la créativité et de l'imaginaire,
- L'approche de la culture et de la lecture,
- Des activités physiques et sportives,
- La sensibilisation à l'environnement et au développement durable,
- La découverte d'activités scientifiques et techniques,
- La découverte des multimédia et des nouvelles technologies,
- L'accompagnement dans la structuration personnelle, en tenant compte des besoins particuliers par âge (physique, affectif et relationnel),
- La mixité sociale,
- Une meilleure appréhension de la commune et de son environnement.

Les capacités de création, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute, d'adaptation de compréhension, de disponibilité, seront les qualités primordiales de nos équipes d'animation.

La place au jeu, à la détente et au repos, sera en permanence recherchée, notamment pendant les accueils périscolaires.

### a. Les Objectifs et l'approche pédagogique pour les accueils de loisirs

- ✓ Les intentions éducatives de la ville :
  - Le vivre ensemble (laïcité, citoyenneté, parentalité)
  - Le développement durable dans la ville et les établissements scolaires
  - L'accès et le développement de la culture pour la jeunesse... mais aussi pour les enfants.
  - La capacité d'expression orale en français
  - La maîtrise de l'information et les risques liés au numérique
  - Une alimentation équilibrée et respectueuse des saisons
  - La connaissance des métiers et le lien avec le monde de l'entreprise

✓ Les objectifs pédagogiques :

- Mener une action éducative qui amènera l'enfant à évoluer de façon autonome et responsable,
- Initier les enfants à différentes pratiques artistiques,
- Amener l'enfant et le jeune à s'ouvrir sur l'extérieur, en lui proposant, des sorties, des activités extérieures, des journées exceptionnelles, des rencontres,
- Proposer à l'enfant un large catalogue d'activités adaptées à ses besoins moraux, affectifs et physiques et répondant à ces demandes tout en lui procurant des moments de détente et de loisirs.
- Initier l'enfant au développement durable et éveiller la curiosité à la biodiversité.
- Favoriser le développement de l'empathie et de la communication non-violente dans les relations enfants/enfants, enfants/adultes et adultes/enfants.

✓ Les moyens mis en œuvre :

Dans ce paragraphe, nous présenterons les sous-objectifs et les moyens, qui permettent d'atteindre les objectifs pédagogiques visés.

Objectifs	Sous objectifs	Moyens
Mener une action éducative qui amènera l'enfant à évoluer de façon autonome et responsable.	<p>Possibilité de jouer librement</p> <p>Participation des enfants à l'élaboration des règles et à la vie du centre</p> <p>Animateurs : outils de réalisation des projets des enfants</p> <p>Respect du point de vue des autres</p> <p>Expliquer et comprendre les limites de chacun :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacements</li> <li>- Respect du matériel</li> <li>- Respect des idées</li> <li>- Laïcité et citoyenneté</li> </ul>	<p>Un animateur est affecté à la mise en place et à l'animation de lieux d'activités libres (espace jeux, dessin, jeux extérieurs, bibliothèque...).</p> <p>– Création de coins jeux, bibliothèque, - Mise en place de lieux et de temps calmes et de repos</p> <p>Rédaction en commun d'une charte de vie prenant en compte les attentes des enfants et les réalités du contexte (consignes de sécurité, structure, équipe, moyens, règlement préexistant).</p> <p>Respect des besoins et envies de chacun.</p> <p>Respect des particularités des différents moments de la journée.</p> <p>Respect des autres utilisateurs (salle réservée, espace de cohabitation).</p>

Objectifs	Sous objectifs	Moyens
Initier l'enfant à différentes pratiques artistiques	Diversifier les activités manuelles par différentes techniques artistiques	Des travaux manuels utilisant différentes techniques picturales et artistiques sont proposés.  Des ateliers ouvrant sur différentes formes d'arts (cinéma, musique, théâtre...) sont également proposés.
Amener l'enfant à s'ouvrir sur l'extérieur, en lui proposant des sorties, des activités extérieures, des journées exceptionnelles, des rencontres.	Proposer un large panel d'activités permettant l'enrichissement personnel et culturel	Des sorties sont organisées régulièrement lors des vacances scolaires.  Des partenariats sont organisés avec des intervenants extérieurs.  Une enquête de satisfaction est proposée aux enfants à la suite de ces sorties ou interventions.
Proposer à l'enfant un large catalogue d'activités adaptées à ses besoins moraux, affectifs et physiques et répondant à ces demandes tout en lui procurant des moments de détente et de loisirs.	Diversifier les activités proposées ( <i>manuelles, physiques, d'expression, intellectuelles, spécifiques...</i> )	Prise en compte des demandes des enfants. Co-construction des activités.  Les activités proposées peuvent répondre aux demandes des enfants ou être définies par l'équipe dans le cadre d'objectifs particuliers favorisant la découverte d'expériences nouvelles ou complémentaires.



Objectifs	Sous objectifs	Moyens
Initier l'enfant au développement durable et éveiller la curiosité à la biodiversité.	<p>Développer la curiosité envers la faune et la flore.</p> <p>Initier au jardinage</p> <p>Reconnaitre les principales plantes et animaux</p> <p>Découvrir l'importance des enjeux écologiques</p> <p>Sensibilisation aux écogestes</p>	<p>Proposer des bacs de tri avec des affichages permettant aux enfants de recycler systématiquement.</p> <p>Conserver les feuilles et papiers en vue de la fabrication de papier recyclé.</p> <p>Mise en place d'un bac à compost pour les déchets concernés.</p> <p>Sorties "nature" régulières dans la forêt proche afin de connaître la faune et la flore.</p> <p>Mise en place d'un jardin potager et ornemental en permaculture.</p> <p>Observation des différents "acteurs" du jardin : les insectes, les vers etc....</p>
Favoriser le développement de l'empathie et de la communication non-violente dans les relations enfants/enfants, enfants/adultes et adultes/enfants	<p>L'enfant saura exprimer ses frustrations sans violence verbale</p> <p>Les conflits seront désamorçés par le dialogue</p> <p>Favoriser la bonne entente entre les différents acteurs de l'ACM</p>	<p>Utilisation du théâtre comme moteur de l'empathie.</p> <p>Mise en place de jeux 100% coopératifs</p> <p>Création de temps de dialogue et de médiation en cas de problèmes</p>

## **b. Quelques repères sur les temps spécifiques en accueil de loisirs**

### **→ Les Temps d'activités**

Les activités seront programmées chaque matin et après-midi en fonction des attentes et besoins des enfants. Elles se feront principalement en sous-groupe. L'enfant aura la possibilité de choisir son activité et/ ou l'animateur, et de la vivre en fonction de ses attentes et envies.

## → Le Temps autonome

Pendant et après chaque activité, l'équipe mettra en place des moments de détente où l'enfant, sous le regard vigilant de l'animateur, pourra vivre un moment en adéquation avec ses envies, ses besoins d'occuper un espace d'autonomie en intérieur ou en extérieur, sans contrainte d'encadrement structuré par une action spécifique. Il pourra, s'il le désire, associer l'animateur à ce moment.

L'équipe mettra à disposition des espaces d'ateliers fixe de type dînette, lego, Kapla, livres, jeux de société, jeux de ballon, coloriage... L'enfant aura le choix de l'utilisation libre de ces espaces ou de ne rien faire. Ces moments permettront aussi un échange entre les enfants et entre l'animateur et les enfants. Ce temps libre permet aux animateurs de prendre leur pause selon un planning bien défini.

## → Les repas

Les animateurs déjeunent à la table des enfants en veillant à être à proximité des endroits sensibles (sorties, portes...). Les adultes sont les garants du bon déroulement du repas.

Chaque animateur doit sensibiliser les enfants à l'importance d'une alimentation équilibrée et variée, et sur le comportement à tenir lors d'un repas en collectivité (*gestion du volume sonore, du comportement en général...*).

Les enfants se placent selon leur volonté et par affinité.

Comme boisson, les enfants ne boivent que de l'eau (comme les animateurs).

Si un enfant ne désire pas ou peu de nourriture, l'équipe s'assurera d'un suivi sur la journée, Il veillera à en informer les parents.

Avec les mêmes précautions, les enfants sont autorisés à ne pas terminer le contenu de leur assiette. En parallèle, les animateurs travaillent sur l'éducation à la quantité alimentaire. Les parents seront informés le soir des éventuelles difficultés à s'alimenter de leur enfant.

## → Les jeux

Les activités seront proposées sous forme de jeux. Remettre le jeu au cœur de la dynamique éducative en accueil de loisirs, c'est accompagner les enfants dans l'apprentissage et les découvertes au moyen de méthodes pédagogiques actives et ludiques.

## → Les points d'attention et de vigilance

- ✎ En cas de canicule et en suivant les consignes de la circulaire émise par la SDJES,
- ✎ En cas de mise en place du plan Vigipirate,
- ✎ En cas de situation sanitaire grave en saisissant les services de santé compétents,
- ✎ En cas de comportements, propos ou gestes violents, ou laissant supposer l'expression d'un mal-être ou d'une maltraitance d'un enfant, en saisissant les services juridiques et sociaux compétents.

### → L'accompagnement des projets des enfants

L'équipe organisera la possibilité, pour les enfants d'imaginer un projet et de le réaliser (que ce soit une activité très éphémère, ou un projet plus élaboré). Nous préconisons sur la structure des espaces spécifiques afin que cette possibilité soit l'objet d'un encadrement réellement formateur au service du développement de l'initiative et de l'autonomie.

### → Les sorties exceptionnelles

Chaque période des vacances amène les enfants à sortir de l'espace de l'accueil de loisirs pour se rendre sur la journée ou en demi-journée à une sortie.

Les enfants partent pour la journée, vers une destination qui répond à des objectifs d'ouverture culturelle, de découverte d'un milieu, d'émerveillement et de dépaysement. Ces journées doivent alimenter les *souvenirs* des enfants.

Ces sorties s'inscrivent dans le thème dominant du cycle de découverte travaillé sur la période. Elles visent des objectifs d'ouverture culturelle et de découverte d'un milieu.

### → Des cycles et des thèmes

Le cycle (temps entre chaque période de vacances) constitue une durée assez longue et un temps bien inscrit dans les repères familiaux pour que l'on s'y réfère afin de proposer une organisation pédagogique particulière.

Chaque année verra un thème dominant qui constituera le fil rouge du travail de l'année dans le centre. À l'intérieur de ce thème, 5 cycles seront travaillés (1 entre chaque période de vacances scolaires). La durée favorisera la construction de projets conçus, réalisés et présentés par les enfants, et auxquels les parents pourront être associés.

De même, le contexte permet d'inscrire les interventions extérieures (conteurs, musiciens, bricoleurs, sportifs ...) dans cette dominante.

Nous resterons dans le plaisir, mais nous donnerons du sens et de la force aux apprentissages en les inscrivant dans la durée et dans un contexte aux contours définis.

### → Les univers littéraires

Depuis 2017, IFAC et le LaboPeda enfance développe des actions issues d'univers de la littérature Jeunesse pendant chaque période de vacances scolaires. En effet, est proposé à chaque établissement et accueil de loisirs un livret pédagogique correspondant à une œuvre précise (ex : Sacrées Sorcières, les fables de Lafontaine, Paddington, Robinson Crusoé...). Ce livret, réel outil pédagogique, permet de développer de multiples thématiques d'activités et la mise en place d'objectifs liés à l'œuvre abordée (la cohésion de groupe, la confiance en soi, l'ouverture au monde et à son environnement...).

## c. La plus-value de l'Ifac dans l'organisation pédagogique

**Améliorer la qualité des accueils de loisirs** ; Pour les enfants, notre volonté est d'élargir l'offre éducative et de favoriser l'accès à de véritables apprentissages. Pour les personnels, notre exigence est de créer une dynamique favorisant le partage des expériences, le travail collectif ainsi que la recherche et la mise en œuvre de projets communs à tous les accueils de loisirs.

#### **d. Journée type de l'accueil de loisirs (mercredi et vacances) :**

**De 8h00 à 9h30** – L'accueil a pour objet la prise en charge des enfants, de prendre et/ou de communiquer des informations auprès des enfants et des parents. C'est un accueil individualisé, avec des activités personnelles : histoires, écoute de musique, jeux de société, dessin, discussion...

**Dès 9h30** – Rassemblement des enfants et présentation des ateliers de la matinée. Après le choix des enfants, chaque groupe se dirige vers son activité. Au fur et à mesure de l'année, les enfants pourront proposer des activités (cf. projet). Un animateur reste à la disposition des enfants qui souhaitent mener une autre activité, les aide à la réaliser en toute sécurité et dans le respect de l'organisation des autres activités.

**De 9h30 à 11h** – Activités dirigées. Exemple : Réalisation d'une fresque collective à la manière de Keith Haring.

Objectifs pédagogiques de l'activité : 1. Sensibiliser à la découverte de mouvements artistiques 2. Développer la cohésion et communication de groupe 3. Favoriser la créativité des enfants.

**De 11h à 11h30** – Rassemblement de tout le groupe d'enfants pour définir les deux services du temps de déjeuner (CP/CE1 et CE2/CM). Une fois les deux groupes séparés, un premier se prépare pour aller sur le lieu de restauration (école des peupliers) avec un départ du centre à 11h15. L'autre groupe bénéficie d'un temps libre encadré par les équipes, jusqu' à son départ à 11h45.

**De 11h45 à 13h** – Temps de déplacement encadré et de déjeuner en deux services. Lors du déplacement, les équipes veillent à se positionner correctement aux endroits stratégiques (passages piétons, sorties parking et garages) et s'assurent du bon déroulement (compte des enfants, rangés par deux et calmes).

Temps de déjeuner dans un climat convivial et serein.

**A 13h** – Départ des groupes pour rejoindre l'accueil de loisirs

**De 13h15 à 14h15** – Un temps libre est proposé aux enfants, leur offrant la possibilité de se reposer, de jouer dehors ou dans les salles mises à disposition.

**A 14h15 à 16H00** – L'ensemble du groupe se rassemble. La présentation et le départ des activités s'effectuent de la même façon que pour la matinée.

Activités dirigées. Exemple :

Des ateliers comme le matin ou une activité collective ou en grand groupe.

Animation exceptionnelle : jeu de piste dans la commune ou les enfants devront ramener un maximum d'indices, preuves, éléments, etc....

Objectifs : apprentissage topographique (lecture d'une carte), développement social (attitude en ville...), connaissance du patrimoine urbain, respects des règles, initiation à la sécurité routière.

Initiation à une pratique sportive : natation, gymnastique, tennis...

Objectifs : découverte d'une pratique, respect des règles, adaptation à un autre cadre...

**De 16h00 à 17h00** – Un temps de rangement collectif si nécessaire est réalisé. Temps de goûter dans les espaces prévus.

**De 17h00 à 18h30** – Organisation des animateurs pour gérer le départ échelonné et le temps libre proposé aux enfants restants plus longtemps, leur offrant la possibilité de se reposer, de jouer dehors ou dans les salles mises à disposition, de pratiquer de petites activités calmes. Les animateurs transmettent aux familles les informations relatives à la journée et à leurs enfants, se tiennent à disposition pour toutes remarques et demandes. L'équipe reste un petit temps pour faire le point sur la journée passée et celle à venir. Ils vérifient l'état des locaux.

# IV. ORGANISATION DE L'ESPACE

---

## 1. La structure

L'accueil de loisirs des P'tits Gibus se compose :

- D'une grande salle de vie et d'accueil (permettant également la mise en place d'activités).
- D'une salle dédiée à la lecture et au repos.
- D'une salle permettant la pratique de différents types de jeux (Kapas, Lego, baby-foot et autres jouets).
- D'une mezzanine, permettant la mise en place d'activités calmes. Cette salle n'est pas accessible sans animateur.
- D'un espace « cuisine ». Cette salle permet de stocker les goûters (frigidaires à disposition) ainsi que la prise de ce dernier en petit groupe.
- De sanitaires.
- De deux vestiaires.

La proximité avec le gymnase Yves du Manoir de la ville offre la possibilité aux équipes et enfants de bénéficier des deux plateaux de la structure. Ainsi, pendant les mercredis et les vacances, l'accueil de loisirs peut utiliser ces deux espaces (dont un avec la réserve de matériel sportif) pour les activités motrices et sportives.

A l'extérieur, nous disposons de :

- D'un espace vert clos (avec table de ping-pong) avec une sortie extérieure.
- D'un accès au stade (terrain de foot, gazon, piste d'athlétisme) permettant la pratique d'activités extérieures et sportives.
- D'un jardin permettant de mettre en place des activités culture et jardinage.

A proximité du centre, nous avons accès aux équipements suivants :

Lieux	Description	Précaution à prendre
Ecole	Ecole des Peupliers (temps de déjeuner)	Déplacement pour se rendre sur le site. Fermer la porte d'accès à chaque arrivée de groupe.
Gymnase	Gymnase Yves du Manoir	Veiller à la bonne utilisation du matériel mis à disposition et respect des espaces (rangement, nettoyage si besoin)
Stade		S'assurer de la disponibilité du terrain

# V. HYGIENE ET SECURITE

---

## **Rappel de la règle**

*« Les accueils de loisirs [...] doivent disposer de lieux d'activités abrités, adaptés aux conditions climatiques. En matière de restauration, ils doivent respecter les conditions d'hygiène conformes à la réglementation en vigueur. Lorsque les accueils sont organisés dans des bâtiments, ceux-ci doivent satisfaire aux conditions techniques d'hygiène et de sécurité requises notamment par les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, par les règles générales de construction et par le règlement sanitaire en vigueur ». (Art. R 227-5)*

De plus, l'article R 227-10 stipule que *« l'aménagement de l'espace dans lequel se déroulent les activités physiques ainsi que le matériel et les équipements utilisés pour leur pratique doivent permettre d'assurer la sécurité des mineurs ».*

## **Recommandations en termes d'hygiène**

Les locaux sont nettoyés régulièrement : sols, toilettes, plinthes, vitres, poignées de portes...

Ils comportent des revêtements de sol sains : pas de moquettes (ni de rideaux), pas de parquets non vitrifiés (sources d'allergies). Il peut être intéressant d'utiliser un revêtement de sol "grand passage".

*Nota : en cas d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, les locaux nécessitent une habilitation délivrée par la PMI et par la SDJES.*

## **Recommandations en termes de confort**

Les locaux sont chauffés raisonnablement en fonction des activités pratiquées dans les différentes salles, par un chauffage central ou électrique agréé.

Il est souhaitable de proposer des locaux clairs, bien éclairés par une lumière naturelle de préférence.

Nous sommes sensibles à l'acoustique des lieux. A défaut d'une bonne isolation phonique, nous nous attachons à adapter les animations et à adapter le volume sonore des activités aux lieux et aux espaces.

Nous veillons aussi au confort esthétique. L'aménagement de l'espace peut proposer des zones permettant aux usagers de participer à la décoration. Ces espaces doivent offrir aux enfants et aux jeunes des lieux de références privilégiés (coins, repères, refuges).

## **Recommandations en termes d'accessibilité**

Les locaux relèvent de la réglementation des établissements recevant du public et du code du travail.

Tout établissement recevant du public doit être accessible à des personnes à mobilité réduite. Ce qui nécessite un aménagement particulier dès lors que le projet n'est pas de plain-pied.

La loi nous oblige à prévoir qu'un enfant en fauteuil roulant puisse avoir accès aux espaces d'activité et aux sanitaires enfants ou adultes handicapés.

L'Ifac développe, par ailleurs, des plans d'accueil individualisé pour faciliter l'intégration et l'accueil des enfants et des personnes en situation de handicap.

### **Documentation et réglementation**

Sur chaque site, le Directeur et les animateurs sont chargés de veiller à garantir la sécurité des enfants et de notre personnel, de respecter les règles d'hygiène nécessaire au bon fonctionnement et afin de veiller à la santé de tous.

Pour cela, l'Ifac a élaboré un « Guide de l'Animation » qui décline tout ce qu'un directeur d'accueil doit savoir ou avoir à sa disposition.

Ce guide, remis au directeur de chaque accueil, regroupe :

- Les documents nécessaires au bon fonctionnement de ces accueils,
- Les informations spécifiques aux centres de loisirs gérés par l'Ifac
- Les documents spécifiques à cet accueil : Il facilite ainsi la classification des documents, et la rapidité pour les consulter, ou les présenter lors des différents échanges avec les interlocuteurs, et lors des contrôles.



# VI. FONCTION, ROLE & ORGANISATION DU TRAVAIL

---

## 1. Le directeur de l'accueil de loisirs

### a. Missions

- ↳ Ecrire et mettre en œuvre le projet pédagogique ;
- ↳ Garantir les règles de sécurité des enfants et des personnels ;
- ↳ Coordonner les activités pédagogiques du secteur: accueil de loisirs, accueils périscolaires, temps méridien...).
- ↳ Organiser la gestion administrative et pédagogique du secteur et de l'équipe d'animation ;
- ↳ Organiser l'accueil et l'information des familles ;
- ↳ Organiser la gestion des inscriptions et le suivi de la fréquentation par activité ;
- ↳ Garantir la qualité des relations avec les familles, les enseignants, les partenaires et les équipes ;
- ↳ Garantir la sécurité des enfants, de l'équipe d'animation et de l'équipement ;
- ↳ Initier les projets d'animation et faciliter leur réalisation auprès de l'équipe d'animation ;
- ↳ Evaluer le fonctionnement de ses structures dans le cadre de la démarche qualité ;
- ↳ Evaluer annuellement et individuellement son équipe d'animation ;
- ↳ Participer aux projets communs ;
- ↳ Rédaction des projets pédagogiques, bilans, comptes-rendus divers, etc.
- ↳ Organisation de réunions familles et partenaires ;
- ↳ Organiser et animer ses réunions d'équipe.

### b. Rôle pédagogique

- ↳ Donner des consignes, des rôles aux animateurs ;
- ↳ Impulser la dynamique de l'équipe ;
- ↳ Transmettre les informations provenant des organisateurs, parents et autres partenaires à tous les membres de l'équipe ;
- ↳ Mettre en place les réunions d'équipe ;

- ↳ Établir une collaboration harmonieuse avec les différents partenaires ;
- ↳ Garantir la cohérence entre le projet pédagogique et les actions menées sur la structure ;
- ↳ Établir les listes des participants aux activités spécifiques

### c. Rôle formateur

- ↳ Être disponible aux demandes des animateurs ;
- ↳ Définir les besoins de formation des animateurs (observation, constat, dialogue...) ;
- ↳ Définir les moyens de répondre aux besoins de formation (conseils techniques et pédagogiques, menés en commun, évaluation des actions menées...) ;
- ↳ Avoir une attitude de références, tant sur le relationnel que sur les menées d'activités.

### d. Rôle administratif

- ↳ Organiser et contrôler le suivi des dossiers des enfants (fiches inscriptions et sanitaires) ;
- ↳ Transmettre chaque jour les données Inscriptions et Fréquentation par activité ;
- ↳ Organiser la gestion des inscriptions et le suivi de la fréquentation en appliquant scrupuleusement le système mis en place par l'Ifac et la ville ;
- ↳ Assurer l'approvisionnement des réserves de matériel pédagogique ;
- ↳ Transmettre les déclarations de stage pratique B.A.F.A. ;
- ↳ Transmettre les informations et documents liés à la déclaration des accueils de loisirs et périscolaires ;

## 2. Les Directeurs-adjoints d'accueil de Loisirs et du périscolaire

Ils exercent des responsabilités identiques mais déléguées par le directeur. Il seconde ou représente le directeur. Ils ne sont pas déchargés d'animation.

## 3. Les animateurs

Ils ont en charge l'accueil des enfants et des familles. L'animation des activités et des moments de vie quotidienne. Ils sont garants de la sécurité physique, affective et morale des enfants. Ils ont un comportement et une posture adaptés à la mission éducative qui leur est confiée.

Les équipes sont composées de :

- ↳ **Animateurs** permanents à temps plein (Alsh et périscolaire) ;
- ↳ **Animateurs à temps partiel** (Seulement périscolaire) ;

- ↳ **Animateurs en CEE** (Aish mercredis &/ou vacances scolaires) pour assurer, compléter les effectifs permanents, en fonction des besoins et de la fréquentation.

Afin d'établir un cadre où chacun (enfants et adultes) puisse évoluer dans les meilleures conditions, nous établissons des règles de vie en matière d'animation, de formation, d'insertion, d'action sociale, d'organisation d'activités sportives. Elles viennent compléter, la législation et les réglementations sur l'encadrement des mineurs. Le rôle, l'attitude, les compétences, le relationnel seront des thématiques approfondies à l'occasion des formations continues.

#### a. Les missions de l'animateur

- ◆ Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant,
- ◆ Proposer des contenus d'animation variés et adaptés,
- ◆ Mener un travail d'équipe cohérent avec le projet pédagogique,
- ◆ Assurer un accueil de qualité des enfants et des familles
- ◆ Exercer une mission éducative et responsable.

#### b. Attitudes et compétences attendues

##### **Assurer la sécurité physique, morale, et affective des enfants et des jeunes**

- Par sa fonction, l'animateur doit utiliser tous les moyens à sa disposition pour garantir la sécurité de l'enfant
- L'animateur a une gestion organisée et responsable de son groupe d'enfants :
  - ✓ Liste des enfants (globale et par activités spécifiques),
  - ✓ Pointage et contrôle régulier des enfants,
  - ✓ Trousses à pharmacie disponibles,
  - ✓ Numéros de téléphone d'urgence à disposition,
  - ✓ Moyens de communication disponibles (téléphone),
  - ✓ Répartition dans l'espace.

##### **Être capable de proposer des contenus d'animation variés et adaptés selon**

- Les besoins et capacités des enfants et des jeunes ;
- Le nombre d'enfants et de jeunes ;

- Les demandes des enfants ;
- L'environnement de l'enfant (le quartier, la ville, le département, l'IDF...).

### **Être capable de s'adapter**

- Au(x) changement(s) d'activité(s) ;
- Aux difficultés rencontrées lors du déroulement de son activité ;
- Aux demandes des enfants et des jeunes.

### **Savoir gérer l'activité qu'il propose**

#### **Avant : être garant de la faisabilité de son activité.**

##### **◆ Il doit vérifier que :**

- L'activité est adaptée aux capacités des enfants et des jeunes ;
- Le matériel nécessaire est disponible ;
- L'espace est adapté et suffisant ;
- L'activité est complémentaire aux types déjà proposés par l'équipe ;
- Les critères d'évaluation de son activité soient concrets.

#### **Pendant : adopter une démarche pédagogique adaptée.**

##### **◆ Elle doit permettre :**

- Une gestion constante du groupe de participants ;
- De s'adapter aux réactions et difficultés à réaliser l'activité pour les enfants et les jeunes ;
- D'assurer le rangement du matériel et des locaux avec les enfants et les jeunes.

#### **Après : évaluer l'activité réalisée.**

- Projeter des modifications si nécessaires sur la conception ou la réalisation de l'activité ;
- Savoir expliquer aux parents l'activité réalisée.

### **Être capable de proposer et de participer à des projets d'animation**

- Dans le cadre des Alsh et du périscolaire, l'animateur doit proposer des projets d'animation élaborés sur des séquences de 45mn à 1heure et pour une période de 6 à 7 semaines.
- Les projets d'animation portent principalement sur les choix préconisés par la Ville : citoyenneté, environnement, multimédia & NTIC, culture et lecture, activités sportives, activités scientifiques, découvertes et débrouillardises.

### **Garantir la cohérence du travail d'équipe**

- ◆ **Afin de garantir la qualité du travail d'équipe, il est nécessaire que chaque animateur :**

#### **Lors du travail individuel :**

- Respecte les réglementations en vigueur et les consignes ;
- Respecte les horaires de travail ;
- Assure la continuité du travail de ses collègues... ;
- Soit capable de réagir faces aux situations imprévues ;
- Soit capable d'analyser son travail et les situations.

#### Lors du travail en équipe :

- Respecte les collègues (accepte les différences de points de vue...) ;
- Informe, et se tient informé (déroulement de la journée, informations générales, échanges ...) ;
- est capable de solliciter un entretien et/ou une réunion si nécessaire ;
- Participe aux réunions et exprime ses opinions ;
- est capable lors de désaccords entre animateurs de ne pas exprimer le problème face aux enfants, mais de trouver le moment opportun afin de le résoudre entre collègues ;
- tient sa hiérarchie informée des difficultés et demande un arbitrage, si besoin est.

### **Assurer une relation cordiale avec les familles**

L'animateur développera un comportement sécurisant pour les enfants, mais aussi pour les parents :

- Avoir une attitude avenante (souriant, accueillant, disponible, à l'écoute...) ;
- Avoir une attitude responsable ;
- Avoir un comportement, un langage et une présentation compatible avec la fonction d'adulte exerçant une mission éducative en lien direct avec des mineurs
- Respecter les principes de laïcité, de neutralité, de respect de la diversité et de l'égalité hommes-femmes.
- Informer les parents (informations quotidiennes, projets et actions menés sur le centre) ;
- En cas de situation conflictuelle, adopter une position d'écoute afin de ne pas l'aggraver et en référer auprès de la direction.

## 4. Composition de l'équipe

Nom	Prénom	Fonction	Temps d'accueil assuré
AMHED SHEIKH	Paolo	Animateur	Accueil du soir – ALSH mercredi et vacances
BOUSSAID	Hassiba	Animateur	Accueil du soir – ALSH mercredi et vacances
BEAUVAL	Laliah	Animateur	Accueil du soir – ALSH mercredi et vacances

DIAKIESE	Josue	Animateur	Accueil du soir – ALSH mercredi et vacances
WASSA	Halima	Animateur	Accueil du soir – ALSH mercredi et vacances
DEPIS	Damien	Coordinateur d'établissement	
MARIE	Candice	Directrice adjointe	
PLANCHAIS	Pierre	Directeur adjoint	

## 5. Taux d'encadrement

La répartition de l'encadrement des groupes d'enfants sera réfléchié et décidée lors des réunions pédagogiques en fonction de l'effectif et l'âge des enfants.

## 6. Réunions pédagogiques

Une réunion pédagogique permet d'organiser les différentes équipes de travail, de réfléchir, se concerter sur le projet pédagogique, d'organiser, de travailler ensemble sur les animations et projets d'activité d'évoquer les dates importantes de l'année : grand jeu, sortie, journée famille. La réunion est un moment d'échange.

De plus, une réunion d'équipe rassemblera l'équipe (jour à définir), afin d'organiser les différents temps, faire le bilan des semaines et transmettre les informations liées aux salariés.

L'objectif principal des réunions est la coordination des animations et la mise en commun des expériences.

Les réunions servent de lieu de formation des animateurs.

Elles permettent également d'organiser les activités et d'envisager certains aménagements. Elles donnent la possibilité à chacun de s'exprimer.

Une réunion trimestrielle est organisée afin de faire le bilan du trimestre passé, d'organiser le projet d'activité du trimestre prochain.

# VII. Accueil d'enfants en situation de handicap et de troubles de la santé.

---

Ouverts à tous, sans distinction, notre association porte un projet de développement social des personnes. Notre volonté de mixité des publics doit permettre à tous les participants de faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

Un enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique ou présentant des différences comportementales doit avoir accès à nos activités.

L'accueil de ces enfants, quand ses parents le souhaitent, participera à :

- Mobiliser ses potentialités et ses compétences ;
- Acquérir d'autres découvertes par l'émulation et l'entraide du groupe ;
- Dynamiser son intégration ;
- Permettre aux autres enfants de découvrir la différence et construire des relations d'entraide.

## 1. L'accueil

Chaque inscription fera l'objet d'une préparation individualisée entre les parents, et le Directeur responsable de la structure au travers d'une fiche personnalisée. Cette rencontre permettra de déterminer les modalités de l'accueil (aménagement du temps d'accueil, de l'espace, repérage des lieux pour l'enfant et la famille...).

Le type d'handicap n'est, en principe, pas un frein à l'accueil ; cependant une réponse personnalisée sera proposée à la famille.

La rencontre avec les parents de l'enfant permet :

- Un premier contact,
- Répondre aux questions des parents,
- De s'informer de la personnalité et des particularités de l'enfant : quel est son/ses handicaps, ses possibilités, ses capacités relationnelles, d'autonomie et ses centres d'intérêt ?
- De récupérer toutes les informations qui le mettront en relation avec l'entourage de l'enfant : médecin, famille, personne assurant le suivi habituel,
- De décider ensemble des modalités d'intégration : quand, comment, combien de temps ? (Établir une démarche d'intégration).

La rencontre avec les parents permet également de remplir ensemble la fiche personnalisée, précisant par écrit tout ce qui a été vu avec les parents durant l'entretien. La fiche permet également de mieux organiser le séjour en conséquence, de prévenir les dangers...

## **2. Sensibilisation de l'équipe**

L'équipe pédagogique sera informée des capacités et difficultés rencontrées par l'enfant au sein des réunions de préparation ou lors des réunions enfants. Ils seront également renseignés sur les modalités d'accueil qui ont été prédéfinies en collaboration avec la famille. Il sera mis à disposition sur chaque site, un livret comportant des fiches renseignant sur les différents handicaps ainsi que des conseils à adopter.

La sensibilisation sera également un moment d'échange entre les différents encadrants, permettant à chacun de s'exprimer sur ses appréhensions. Il permettra de déterminer notre organisation d'encadrement collective.

## **3. Les informations médicales**

Toutes informations médicales nécessaires à l'accompagnement de l'enfant seront diffusées à l'ensemble de l'équipe.

Le Directeur du centre sera le référent. En son absence, une personne désignée assurera ses fonctions. Il devra s'assurer :

- De la prise du traitement,
- De s'assurer que l'enfant ait toujours le traitement avec lui pour les sorties (ex : allergie aux piqûres, asthme...)
- Des démarches administratives (fiche sanitaire, ordonnance nominative et récente),
- De vérifier la validité du traitement dans le cas où les parents le laissent en permanence sur la structure

Un emplacement spécial sera désigné pour le rangement du traitement éventuel, et l'affichage du PAI et numéros d'urgence.

Le PAI sera également joint en copie à la fiche sanitaire.



## 4. Les conditions d'accueil

### a. Les objectifs

Permettre à l'enfant de s'épanouir dans sa vie d'enfant,

Permettre aux parents de reprendre confiance en eux et en leur enfant et oser faire des projets,

Respecter chaque enfant et chaque famille en prenant en compte son identité, ses particularités, les pratiques et les valeurs familiales,

Permettre aux enfants en situation de handicap de grandir avec d'autres enfants,

Permettre à tous les enfants et à leurs parents de se sentir reconnus,

Permettre un espace de socialisation, d'éveil et d'initiatives.

### b. Les moyens

L'accueil : un temps pour faire connaissance et s'approprier. Cette première rencontre est essentielle pour créer un climat de confiance,

Désignation de personnel référent,

Permettre une adaptation d'accueil à la carte en proposant plages horaires, plannings modulés,

Adaptation des activités à l'accueil du handicap. Il s'agit de se questionner sur l'activité en tant que telle, les pratiques et les méthodes d'animation développées et leur évolution nécessaire pour accueillir l'enfant dans de bonnes conditions.

Etudier l'accessibilité sur l'ensemble de nos structures. Cette accessibilité doit prendre en compte les différentes formes de handicap et apporter des solutions techniques,

Formation du personnel.

### c. Organisation

Pour chaque enfant présent au cours de l'année, une feuille personnalisée de prise en charge sera rajouté au projet pédagogique précisant le handicap, le référent, l'adaptation nécessaire (organisation des activités, technique...), le mode de participation de l'enfant, fonctionnement de l'équipe.

<b>Nom de l'enfant</b>	
Type de handicap ou trouble de la santé	
Période de présence	
Animateur référent (lors des repas, des sorties, des activités, des temps libres)	
Adaptations nécessaires (organisation des activités, technique...)	
Mode de participation de l'enfant	
Fonctionnement de l'équipe (quotidien, lors des sorties...)	

## VIII. Relation avec les familles.

---

Le lien avec les familles est au cœur de nos préoccupations. Si la question de la sécurité de leurs enfants est prépondérante, les familles sont attachées à obtenir de la qualité dans l'offre éducative mais aussi dans la relation administrative avec le gestionnaire.

### → Un interlocuteur de proximité

Le directeur du centre de loisirs et ses adjoints sont les interlocuteurs des familles dans la gestion des inscriptions.

Sur chaque accueil de loisirs, les familles auront accès aux informations nécessaires à l'inscription de leurs enfants, à leurs activités.

Une attention particulière sera apportée à l'accueil des usagers, qu'il soit physique, téléphonique ou par le site internet. Chaque réclamation ou sollicitation sera traitée individuellement.

### → Une relation constante

Les animateurs doivent avoir une relation bienveillante et permanente avec les familles. Nous aurons une exigence permanente sur ce point. Cela s'organise notamment avec des animateurs référents qui seront dédiés à l'accueil des familles, le matin et le soir. Ils se feront le relais des informations, des inscriptions...

### → Un accès facilité à rencontrer la direction en cas de souci.

Les familles auront également la possibilité de prendre rendez-vous auprès de la coordination pour évoquer toutes les difficultés qu'elles pourraient rencontrer dans l'exécution du service, sur les aspects pédagogiques et administratifs.

### → Proposition de création d'un Conseil consultatif d'usagers

Nous souhaitons développer plus encore le lien et la coopération éducative par un partenariat plus fort avec les familles des enfants accueillis. Pour cela nous proposons, sous réserve de l'accord de la ville, la mise en place d'un groupe de suivi des accueils de loisirs, auquel seraient associées les parents volontaires. Cette instance pourrait se réunir 1 fois par trimestre.

## → Les règles établies avec les familles

**Assurances** : Selon l'obligation d'assurance, l'Ifac informe les responsables légaux des enfants mineurs de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance supplémentaire de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquelles ils participent.

**Responsabilités médicales** : Tout enfant admis sur les structures d'animation doit être à jour de ses vaccinations. Si l'enfant n'a pas été vacciné du fait d'une contre-indication, une attestation médicale doit être fournie. En cas de traitement médical occasionnel à administrer à l'enfant durant le temps de présence dans les accueils, la famille doit fournir l'ordonnance prescrite par le médecin et une autorisation écrite du responsable légal.

**Responsabilités matérielles** : L'Ifac ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte, de vol ou même de détérioration de tout vêtement ou objet de valeur apporté par les enfants. L'établissement ne procédera à aucun remboursement.

**Respect des horaires et sécurité** : Les horaires d'arrivée et de départ doivent être scrupuleusement respectés pour l'ensemble des activités. Cette discipline est indispensable pour à la fois organiser la journée des enfants et respecter les règles de sécurité. Le non-respect des horaires d'arrivée et de départ entraînera des sanctions. La responsabilité de l'Ifac ne saurait être engagée dans le cas où les enfants seraient déposés avant l'ouverture.

**Prise en charge de l'enfant à l'issue des accueils** : Les personnes habilitées à venir chercher l'enfant, autre que les parents ou le responsable légal, doivent obligatoirement être âgées de plus de 11 ans. Pour des raisons de sécurité, une pièce d'identité peut être demandée à la personne venant chercher l'enfant afin de vérifier qu'elle y est autorisée par le responsable légal.

**Exclusion** : La fréquentation des activités doit être pour les enfants un moment privilégié de détente. Aussi, lorsque le comportement d'un enfant créera des troubles graves ou répétés pour la quiétude des autres enfants ou lorsqu'il aura pour le personnel d'encadrement une attitude incorrecte ou des paroles inconvenantes, il s'exposera à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

L'Ifac s'autorise à saisir les autorités compétentes (services de l'aide sociale à l'enfance, parquet) pour signaler toutes situations dans lesquelles le comportement de l'enfant, ses gestes, ses propos ou ses pratiques sembleraient présenter – ou montrer - un danger pour autrui ou pour lui-même.

## IX. Bilan & évaluation

---

L'Ifac, afin de garantir la qualité de ses actions dans le cadre des accueils de loisirs péri et extra scolaires, a créé avec l'AFNOR, en 2013, une norme « engagement de service » pour la qualité pédagogique des accueils de loisirs (« Quali'loisirs », ref. 250).

Cette démarche, en lien avec nos équipes pédagogiques et assistées par un contrôleur externe, veille au respect de la qualité de l'accueil, de l'organisation et des activités proposées.

Ces évaluations et analyses, complétées par des enquêtes régulières auprès des parents ; permettent de construire et mettre en place des plans d'amélioration. Ils font l'objet d'une information et d'une concertation avec la collectivité locale.

Cette démarche nous permet de :

- Sécuriser et garantir l'action et les services rendus aux familles.
- Outiller les équipes d'un outil méthodologique commun.
- Garantir une action éducative identifiable partout et pour tous.
- Accompagner l'essor du métier, autant pour sa professionnalisation que pour relancer les volontés d'engagement.

Le suivi de la qualité de nos accueils est articulé autour de 8 axes :

- 1 -Garantir un accueil et une qualité relationnelle pour l'enfant et sa famille.
- 2 -Prévenir et garantir la sécurité des enfants
- 3 -Développer un projet pédagogique et proposer des activités ludiques et éducatives en adéquation avec le projet éducatif territorial
- 4 -Proposer des activités en lien avec la vie locale, l'environnement, la culture et le patrimoine
- 5 -Aménager des espaces et des locaux adaptés aux enfants, aux familles et aux équipes d'animation
- 6 -Former et accompagner les équipes d'encadrement pour la qualité du service
- 7 -Favoriser l'implication et les relations avec les familles
- 8 -Assurer une communication régulière sur la vie du centre.

Ces objectifs sont concrétisés par **24 engagements simples et clairs** et donc certifiés par l'Afnor. La démarche qualité est aussi un système de management des Accueils de Loisirs reposant sur une charte :

- Chaque directeur s'engage à mettre en œuvre la « charte » sur son accueil de loisirs.
- La démarche qualité n'est pas une démarche de contrôle ; c'est une démarche de progression.
- Elle n'est pas une démarche descendante ; elle implique les équipes, les directeurs, les coordinateurs, la collectivité.

## **1. Avec les familles**

A la fin de l'accueil un bilan sera fait avec les familles et les enfants afin d'exprimer le ressenti de tous. Il est important pour poursuivre une démarche d'accueil de qualité de pouvoir collaborer tous ensemble.

## **2. Avec l'équipe**

Afin d'évaluer l'organisation générale de l'accueil, un bilan au sein de l'équipe sera proposé au trimestre et à la fin de chaque période de vacances.

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement du centre. L'évaluation permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet éducatif.

## **3. Que va-t-on évaluer ?**

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou la conformité avec les intentions de l'organisateur. Plusieurs éléments peuvent être observés pour permettre une évaluation de la structure et du projet.

Exemple :

Les actions prévues ont-elles été réalisées ? si non, pourquoi ?

Les actions étaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?

Les objectifs ont-ils été atteints ou non ?

Les objectifs proposés étaient-ils pertinents au regard du diagnostic ? (Caractéristiques du public, projet éducatif).

L'organisation (comment se sont déroulées les préparations des sorties, la gestion du temps, gestion des repas ?).

Attitudes et comportements des animateurs : le personnel d'animation a-t-il su respecter les obligations de bienveillance, de neutralité et de posture éducative ?

Évaluation des temps de formation organisés ?

etc.

#### **4. Les outils d'évaluation**

- La grille d'évaluation des objectifs.
- Une évaluation permanente avec l'équipe sur le terrain.
- Mise en place d'outils d'auto-évaluation des animateurs par rapport à l'application sur le terrain des objectifs pédagogiques et des visées éducatives
- Bilan avec l'équipe
- Evaluation par les enfants sous forme de forum, dessins (soleil, nuage) ...
- Evaluation par les parents avec une enquête de satisfaction.

Objectifs	Moyens	Critères d'évaluations	
		Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
<p>Mener une action éducative qui amènera l'enfant à évoluer de façon autonome et responsable</p>	<p>Un animateur est affecté à la mise en place et à l'animation de lieux d'activités libres (espace jeux, dessin, jeux extérieurs, bibliothèque...).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de coins jeux, bibliothèque,</li> <li>- Mise en place de lieux et de temps calmes et de repos</li> </ul> <p>Rédaction en commun d'une charte de vie prenant en compte les attentes des enfants et les réalités du contexte (consignes de sécurité, structure, équipe, moyens, règlement préexistant).</p> <p>Respect des besoins et envies de chacun.</p> <p>Respect des particularités des différents moments de la journée.</p> <p>Respect des autres utilisateurs (salle réservée, espace de cohabitation).</p>	<p>Une majorité d'enfants sait identifier les zones animées.</p> <p>Une majorité d'enfants peut énoncer les principaux points de la Charte.</p> <p>Une majorité d'enfants sait adapter son comportement en fonction des moments de la journée.</p> <p>Une majorité d'enfants respecte les règles en fonction des espaces.</p>	<p>L'enfant sait identifier les zones animées.</p> <p>L'enfant peut énoncer les principaux points de la Charte.</p> <p>L'enfant sait adapter son comportement en fonction des moments de la journée (temps calme, activité, rassemblement...)</p> <p>Les règles sont respectées en fonction des espaces.</p>
<p>Initier l'enfant à différentes pratiques artistiques</p>	<p>Des travaux manuels utilisant différentes techniques picturales et artistiques sont proposés.</p> <p>Des ateliers ouvrant sur différentes formes d'arts (cinéma, musique, théâtre...) sont également proposés.</p>	<p>Les enfants se dirigent davantage vers les activités qu'ils ne connaissent pas.</p>	<p>Les enfants réutilisent spontanément les techniques apprises lors des activités.</p>



<p>Amener l'enfant à s'ouvrir sur l'extérieur, en lui proposant des sorties, des activités extérieures, des journées exceptionnelles, des rencontres.</p>	<p>Des sorties sont organisées régulièrement lors des vacances scolaires.</p> <p>Des partenariats sont organisés avec des intervenants extérieurs.</p> <p>Une enquête de satisfaction est proposée aux enfants à la suite de ces sorties ou interventions.</p>	<p>La majorité des retours sont positifs.</p>	<p>Les enfants sont ravis de leur journée.</p>
<p>Proposer à l'enfant un large catalogue d'activités adaptées à ses besoins moraux, affectifs et physiques et répondant à ces demandes tout en lui procurant des moments de détente et de loisirs.</p>	<p>Prise en compte des demandes des enfants. Co-construction des activités.</p> <p>Les activités proposées peuvent répondre aux demandes des enfants ou être définies par l'équipe dans le cadre d'objectifs particuliers favorisant la découverte d'expériences nouvelles ou complémentaires.</p>	<p>Aucune activité n'a pas lieu, faute de participants.</p> <p>La majorité des activités rencontre du succès/ fort taux de participation</p>	<p>Mise en place de bilans après activités : Retours satisfaisants des participants</p>

<p>Initier l'enfant au développement durable et éveiller la curiosité à la biodiversité.</p>	<p>Proposer des bacs de tri avec des affichages permettant aux enfants de recycler systématiquement.</p> <p>Conserver les feuilles et papiers en vue de la fabrication de papier recyclé.</p> <p>Mise en place d'un bac à compost pour les déchets concernés.</p> <p>Sorties "nature" régulières dans la forêt proche afin de connaître la faune et la flore.</p> <p>Mise en place d'un jardin potager et ornemental en permaculture.</p> <p>Observation des différents "acteurs" du jardin : les insectes, les vers etc....</p>	<p>Une majorité d'enfants vont de manière spontanée choisir une feuille recyclée.</p> <p>Une majorité d'enfants prennent conscience des enjeux écologiques.</p>	<p>Les consignes de tri sont respectées.</p> <p>Les feuilles et les papiers sont récupérés.</p> <p>Les enfants reconnaissent et protègent les plantes et les animaux les plus courants.</p>
<p>Favoriser le développement de l'empathie et de la communication non-violente dans les relations enfants/enfants, enfants/adultes et adultes/enfants.</p>	<p>Utilisation du théâtre comme moteur de l'empathie</p> <p>Mise en place de jeux 100% coopératifs</p> <p>Création de temps de dialogue et de médiation en cas de problèmes</p>	<p>Moins de conflits entre les enfants.</p>	<p>Les enfants sont bienveillants les uns envers les autres.</p>

### **Annexes à tenir**

Conserver le projet pédagogique dans un lieu accessible à tous, annexé lui les documents suivants :

- Règlement intérieur du centre
- Déclaration SDJES
- Déclaration d'assurance
- Liste des numéros obligatoires
- Résultat des enquêtes de satisfaction menées

Une copie du projet pédagogique doit être mis à la disposition des parents.